
COMMUNE DE MIREPOIX SUR TARN

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 mars à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de Mirepoix sur Tarn se sont réunis dans la salle du conseil municipal après convocation légale adressée le 4 mars 2025 sous la présidence de M. RICHARD Jean Louis, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaients présents : Mmes BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, AGULLO Mickaël, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

Absents excusés :

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia donne procuration à Mme BENEJAM STONE Alexia.

Mme PAIVA Emma donne procuration à Mme IMHOF Elisabeth.

Mme MOSDIER Alizée et M. LARROQUE Olivier.

Conseillers Municipaux	En exercice : 15	Présents :11	Votants : 13
------------------------	------------------	--------------	--------------

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Mme IMHOF Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1- Délibération approuvant la cession de l'autoportée ISEKI

Pour rappel, par délibération N°2023-31 en date du 13 juin 2023 le conseil municipal a autorisé la vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité en faisant appel au service gratuit du commissariat aux ventes Administration d'île de France.

L'autoportée ISEKI a été mise en ligne sur le portail des ventes aux enchères de la DGFIP avec une mise à prix de départ à 16 000€ qui n'a reçu aucune offre.

Le commissaire aux ventes du Domaine a proposé de baisser fortement la mise à prix à 9 000€ pour attirer plus de clients qui se prennent au jeu des enchères.

Cependant sachant que si nous n'avions qu'une seule offre par exemple à 10 000€ nous ne pourrions pas la refuser, il a été décidé de retirer l'autoportée de la vente aux enchères et de la mettre en dépôt vente chez CRAVERO à Bessières au prix de 18 000€.

Une offre au prix par la société Garage de Crotz situé à GEHEE (36240) a été faite, le conseil municipal doit se réunir pour approuver la cession en sortant le bien de l'actif et permettre l'encaissement de la vente.

DELIBERATION N°2025-08 AUTORISANT LA CESSION DE L'AUTOPORTEE ISEKI

Le 1^{er} Adjoint de la Commune de Mirepoix sur Tarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, L 2122-23,

Vu la délibération N° 2023-13 du 13 juin 2023 approuvant la vente des biens devenus inutiles au sein de la collectivité,

Considérant que l'autoportée ISEKI mise en circulation le 09-08-2019 immatriculée FJ-633-LG ne

répond plus aux besoins de la collectivité,

Considérant la proposition d'acquisition par la société **GARAGE DE CROTZ** situé à GEHEE (36240), concessionnaire ISEKI et distributeur de matériel agricole au prix de 18 000€,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-Décide de procéder à la vente du bien suivant : Autoportée ISEKI immatriculée FJ-633-LG, N° inventaire ATELIER 2018-2158-001 pour un montant de 18 000€ au Garage de CROTZ.

-Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.

-Dit que la recette sera inscrite au budget 2025.

- Autorise la sortie du bien de l'actif conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.

-Autorise Monsieur RICHARD Jean Louis à signer tout document relatif à cette vente.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents par 13 VOIX POUR :

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, AGULLO Mickaël, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth IMHOF



Fin de la séance 19h15

l'Adjoint
Jean Louis RICHARD,
Pour le maire absent par délégation
en date du 8 juillet 2020